

11 JANVIER 2006 - COMISSION PROVINCIALE

Mémoire de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick présenté à la Comission provinciale de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Nouveau-Brunswick (Nord-Ouest)

présenté le 11 janvier 2006 à la Commission provinciale de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Nouveau-Brunswick

La Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB), plus particulièrement les sociétés Louis-Napoléon-Dugal (2,160 membres), Grande-Rivière (1,570 membres) et Joseph-Arthur-Melanson (1,450 membres), accorde la plus grande importance aux travaux de votre Commission de même qu'au rapport préliminaire que vous avez déposé le 21 novembre 2005 à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Notre présence ici aujourd'hui relève du mandat de la SAANB et répond aux objectifs de ses sections locales par la même occasion. Ce mandat est le suivant : veiller au développement et à l'épanouissement de la collectivité acadienne du Nouveau-Brunswick, assurer la survie, la continuité et l'expansion de la culture acadienne dans nos régions et finalement, de faire respecter les droits des francophones de Menneval à Connors en passant par Drummond. Il s'agit ici, vous le constaterez, du territoire couvert par les trois sections de la SAANB mentionnées plus haut, sections directement interpellées par le dépôt de votre rapport préliminaire parce qu'il porte atteinte aux droit les plus fondamentaux de ses membres.

Tel que présenté, le rapport a ses forces et ses faiblesses. Le découpage de la carte électorale au Nord-Ouest proposé par les membres de la commission tend à respecter les différences langagières des communautés, du moins en ce qui concerne notre région. Ainsi, nous pouvons affirmer que les données de Statistiques Canada ont été appliquées dans ce « redécoupage » et les francophones de la région ne semblent pas avoir été lésés dans le respect de l'équilibre linguistique, sauf premièrement en ce qui concerne la perte d'une voix représentant une communauté de langue officielles majoritaire dans son territoire, ce qui pourrait entraîner une carence au niveau de la représentativité comme nous le verrons dans les lignes qui suivront et deuxièmement, comme nous le soulignerons plus loin, le « redécoupage » proposé entraînera hors de tout doute une carence de la représentation effective dont les citoyens francophones du Nord-Ouest bénéficiaient auparavant.

En effet, et c'est là où le bât blesse, le Nord-Ouest fait les frais, encore une fois du « redécoupage » des circonscriptions électorales puisqu'il avait déjà perdu 1 siège en 1993. Cette fois, c'est l'application stricte et non sensible du « quota » de plus ou moins 10% tel que proposé par la « Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation » du 30 juin 2005, qui fait que nous perdons encore une voix à l'Assemblée législative. Est-ce que vous craignez tellement les éclats de voix et les esclandres que vous ne voulez plus nous entendre? Est-ce qu'en 2020, le Nord-Ouest ne pourra plus compter que sur la voix d'un seul député pour le représenter? Le précédent créé par l'application stricte de cette loi le laisse entrevoir puisque la région du Nord de la province, par des circonstances qui la dépassent (dénatalité, exode des jeunes), est frappée d'ostracisme par l'application rigide de cette loi.

C'est en effet de la survie de nos régions qu'il s'agit ici. Si les voix de l'Assemblée législative se concentrent de plus en plus au Sud comme votre découpage nous le laisse entrevoir, il ne restera plus rien pour le Nord. Nous nous expliquons : l'exil de notre population vers des lieux où l'emploi est plus accessible ou plus attrayant implique que les compagnies sont incitées à s'installer plus au Sud par certaines promesses d'investissements de la part des gouvernements et de leurs organismes subsidiaires. Nos jeunes s'y déplacent donc au détriment de la démographie des régions et, suivant le raisonnement de cette commission et celui de la loi du 30 juin, de leur représentativité. Expliquez-nous donc maintenant comment notre députation, de plus en plus réduite, pourra justifier une distribution plus équitable des budgets provinciaux, de sorte qu'un semblant de rattrapage puisse s'effectuer s'il n'y a personne pour appuyer ces revendications?

